



Communiqué de presse  
Paris, le 11/06/2021

## La Mairie du 12<sup>e</sup> annonce son plan d'action pour lutter contre les nuisances sur la place Henri-Frenay

**La place Henri Frenay connaît une recrudescence des nuisances depuis plusieurs semaines. Devant la détérioration de la situation, la Mairie du 12<sup>e</sup> agit, en lien avec les riverain-es et l'ensemble des parties prenantes de la place (acteurs de la solidarité, RIVP, police nationale, SNCF).**

*"L'exaspération des riverains et riveraines de la Place Henri-Frenay est légitime", a déclaré **Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement**, qui s'est rendue sur les lieux le vendredi 4 juin 2021. "Nous les avons écoutés, nous agissons."* La situation de la place Henri-Frenay s'est dégradée au cours des dernières semaines sur les plans sécuritaire et humanitaire. La présence de groupes de personnes en errance, en difficulté sociale et psychologique profonde ainsi que d'individus aux comportements très agressifs suscite l'inquiétude et la colère de riverain-es confronté-es à des problématiques grandissantes de propreté, de nuisances sonores mais aussi à des scènes de violence.

Une première réunion de crise convoquée par la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement s'est tenue avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés le mardi 1<sup>er</sup> juin. Une série de mesures a ainsi d'ores et déjà été prise afin de répondre à la situation et aux revendications des riverain-es :

- **La présence des forces de l'ordre a été renforcée** sur la place au cours des derniers jours, notamment grâce à la coordination de différents services (Police nationale, sécurité de la gare de Lyon, agents de la DPSP de la Ville de Paris). **La Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement demande à la Préfecture de Police que ses équipes puissent y installer un "point fixe"** à titre préventif dans les meilleurs délais, afin de conforter un retour au calme qui apparaît nécessaire à la réussite de toute autre mesure. Consigne a en outre été passée par le commissariat du 12<sup>e</sup> arrondissement à ses équipes de renforcer la verbalisation pour consommation d'alcool sur la voie publique sur le secteur, en s'appuyant sur l'existence d'un arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020.
- **Un équipement d'aisance mal positionné** en raison d'une trop grande proximité aux logements, entraînant un profond inconfort pour leurs habitants, a été déposé jeudi 10 juin 2021.
- **La sécurisation des accès** aux immeubles bordant la place Henri Frenay ainsi que de leurs coursives a fait l'objet d'un engagement de la RIVP (propriétaire des bâtiments).
- **L'animation commerciale de la place sera ré-examinée en lien avec le bailleur** pour prendre en compte les difficultés qui en découlent actuellement, notamment liées à la vente d'alcool à emporter.

**En outre, une cellule de veille est activée** pour assurer le suivi de la situation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle permettra d'identifier les solutions les plus adaptées localement, y compris en ce qui concerne les distributions alimentaires aujourd'hui opérées sur la place par de nombreux collectifs et dont la multiplication et l'absence de coordination contribuent aux difficultés rencontrées.

*"Le déploiement de ces mesures a débuté",* explicite **Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12e en charge de la prévention, la sécurité et la tranquillité publique.** *"Avec l'aide du commissariat du 12e arrondissement et grâce à sa réactivité, la situation a commencé à s'améliorer même si cela reste fragile."*

*"Ces premières mesures font suite à des échanges francs et constructifs avec les habitants et habitantes de la place Henri Frenay, qui se poursuivront, ainsi qu'avec les organismes concernés",* ajoute **Emmanuelle Pierre-Marie.** *"Nous gérons la crise, mais nous gérons aussi le temps long pour que la réduction de ces difficultés s'inscrive dans la durée. Ces personnes, à la rue, sont souvent extrêmement précaires, elles doivent être accompagnées sur un plan médical, psychologique et social. Nous mobiliserons structures d'aide sociale à l'enfance, associations de prévention et l'ensemble des acteurs spécialisés pour ne laisser personne au bord du chemin."*

#### **Contacts presse**

Raphaël Lopoukine/Maël Coutand

06 52 34 65 46 / 06 72 02 23 92

[raphael.lopoukhine@paris.fr](mailto:raphael.lopoukhine@paris.fr) / [mael.coutant@paris.fr](mailto:mael.coutant@paris.fr)